Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260209-85DEL2601007DSP-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 09 février à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, MARY Frédéric, MAINGUY Suzanne, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, ADAM Muriel, MOKADEM Eddy, CHENU Maëll, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, LENOUVEL Erwan, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : VILON Guy, CHENAIS Sophie.

Absents : GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, GUILBERT Vincent, BLANDEAU Laurent.

Pouvoirs : M. VILON à M. MARY, Mme CHENAIS à Mme BERNIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard LOUVET

Délibération n°85-DEL-2026-01-007-DSP **Règlement du cimetière communal - Modification - Approbation**

Convocation en date du 02 février 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 09 février 2026

Rapporteur : Jean-Marc Boucher

Exposé : Le cimetière communal constitue un équipement public relevant du domaine communal, placés sous l'autorité du Maire, chargé d'en assurer la police, la conservation et la bonne administration.

La Ville de Cancale dispose d'un règlement du cimetière communal datant de 2012 devenu partiellement obsolète au regard de l'évolution des pratiques funéraires, du développement de la crémation, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires intervenues ces dernières années en matière de police des funérailles et des lieux de sépulture.

En 2025, un nouveau jardin du souvenir et un nouvel ossuaire ont été construits dans la partie neuve du cimetière.

Il apparaît dès lors nécessaire de procéder à l'adoption d'un nouveau règlement afin de disposer d'un document cohérent, lisible et juridiquement sécurisé, applicable à l'ensemble du cimetière communal.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260209-85DEL2601007DSP-DE

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2213-7 et suivants ;*
Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police des cimetières ;*
Vu *le Code civil ;*
Vu *le Code pénal ;*
Vu *la nécessité d'assurer le bon ordre, la décence, la salubrité et la tranquillité publique au sein du cimetière communal ;*
Vu *l'avis favorable de la Commission TUR en date du 1er décembre 2025,*

Considérant *qu'il appartient au maire d'exercer la police des cimetières et lieux de sépulture ;*
Considérant *qu'il convient d'actualiser un règlement du cimetière afin de préciser les conditions d'accès, d'inhumation, de concession, d'exhumation et les règles applicables aux usagers ;*
Considérant *le projet de règlement du cimetière communal présenté aux membres du Conseil municipal ;*

Le Conseil Municipal est sollicité pour :
Article 1 : Approuver le règlement du cimetière communal de Cancale, annexé à la présente délibération.
Article 2 : Le règlement entrera en vigueur à compter de sa publication et de son affichage conformément aux dispositions légales en vigueur.
Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à assurer la publicité du règlement du cimetière.
Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



P.Y. MAHIEU